

**PROJET D'AMÉLIORATION DE LA LIAISON ROUTIÈRE ENTRE  
CHICOUTIMI-LATERRIÈRE-LA BAIE**

**RAPPORT ACCOMPAGNANT LA  
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ)**

---

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

1.	INTRODUCTION.....	4
2.	HISTORIQUE.....	5
3.	OBJET DE LA DEMANDE .....	6
3.1.	LISTE DES LOTS EN ZONE AGRICOLE .....	6
3.2.	TABLEAU DES LOTS TOUCHÉS PAR LE PROJET ET PROPRIÉTAIRES.....	7
3.3.	TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LA DEMANDE .....	10
4.	DESCRIPTION DU PROJET .....	15
5.	COMPLÉMENT D'INFORMATION .....	17
6.	CONCLUSION .....	19

## **LISTE DES ANNEXES**

- LETTRES D'INTENTION DU MINISTRE DES TRANSPORTS  
POUR LA PROTECTION DU ZONAGE AGRICOLE
  - AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT EN DATE DU 10 AVRIL 2002
  - AU PRÉSIDENT DE L'UPA EN DATE DU 10 AVRIL 2002
- RÉOLUTION DE VILLE DE SAGUENAY EN DATE DU 4 MARS 2002
- CARTES DE LA VARIANTE A-4, MINUTE 301, FEUILLETS 1 ET 2 DE 2
- CARTE 19 – UTILISATION AGRICOLE

## **DOCUMENTS ACCOMPAGNANT LE RAPPORT** (ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT)

- RAPPORT PRINCIPAL, AVRIL 2001
- ANNEXES AU RAPPORT PRINCIPAL, AVRIL 2001
- ADDENDA, NOVEMBRE 2001

## **NOTE**

**LES NOMS DES VILLES CITÉES DANS CE RAPPORT ET DANS LES DOCUMENTS QUI L'ACCOMPAGNENT FONT RÉFÉRENCE À LA DÉNOMINATION EXISTANTE AVANT LA RÉORGANISATION MUNICIPALE EFFECTUÉE DERNIÈREMENT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

**EN EFFET, DEPUIS LE 18 FÉVRIER 2002, LES VILLES DE CHICOUTIMI, LA BAIE ET LATERRIÈRE SONT REGROUPÉES DANS LA NOUVELLE VILLE DE SAGUENAY DONT LE NOM A ÉTÉ CONFIRMÉ LE 14 AVRIL 2002 PAR UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE.**

**AFIN DE FACILITER LA COMPRÉHENSION DU DOSSIER, LE PRÉSENT RAPPORT UTILISE LES ANCIENNES DÉNOMINATIONS.**

## 1. INTRODUCTION

Le projet constitue la 4<sup>e</sup> étape du projet global du lien routier entre Alma et La Baie, d'une longueur totale d'environ 65 kilomètres, et consiste en la construction de voies rapides à chaussées séparées entre Chicoutimi, Laterrière et La Baie, sur une longueur d'environ 13,5 kilomètres.

Pour la réalisation de ce projet, le MTQ doit présenter une demande d'autorisation à l'égard des lots situés dans une zone agricole en vertu des articles 26, 28 et 29 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour l'utilisation de ces lots à une fin autre que l'agriculture ainsi que pour le lotissement et l'aliénation.

Le tracé projeté du tronçon du présent projet débiterait à Chicoutimi, à l'intersection de l'autoroute 70 et de la route 170, et suivrait le parcours de cette dernière entre la voie ferrée et la route 170 jusqu'au chemin du Plateau. À cet endroit, le tracé bifurquerait en direction nord-est, traverserait le chemin de fer et longerait ce dernier jusqu'à la route 170 à La Baie. L'autoroute traverserait ainsi le rang Sainte-Famille, les chemins Saint-Roch, du Plateau et de la Ligne-Bagot et franchirait les rivières du Moulin et Gauthier.

L'emprise nominale de la route serait de 90 mètres et comprendrait trois échangeurs.

L'ensemble du projet Alma–La Baie vise la construction d'un lien rapide et d'une grande capacité de circulation entre les secteurs du Saguenay et du Lac-Saint-Jean.

À ce jour, le MTQ a réalisé 36 kilomètres de routes à 4 voies divisées et 9 autres kilomètres seront complétés à l'automne 2002.

## **2. HISTORIQUE**

Le ministère des Transports du Québec a déposé une étude d'impact sur l'environnement auprès du ministre de l'Environnement du Québec le 2 mai 2001.

Suite à la consultation interministérielle réalisée par le ministère de l'Environnement (MENV) au cours de l'été 2001, le MTQ a complété ses études, a déposé un addenda en novembre 2001 et a reçu l'avis de recevabilité de l'étude d'impact de la part du MENV le 23 janvier 2002.

Une période d'information et de consultation publiques a été tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du 12 février 2002 au 29 mars 2002. Au cours de cette période des demandes ont été présentées auprès du ministre de l'Environnement et ce dernier a mandaté le BAPE de tenir une audience publique concernant le présent projet à partir du 29 avril 2002. Le BAPE devra faire le rapport de ses constatations et de ses analyses à la fin du mandat d'une durée de 4 mois.



### 3.2 TABLEAU DES LOTS TOUCHÉS PAR LE PROJET ET PROPRIÉTAIRES

RANG	LOT	PROPRIÉTAIRE
3 s.o.c.s.	10A ptie	
3 s.o.c.s.	10B ptie	
3 s.o.c.s.	11A ptie	
3 s.o.c.s.	11B ptie	
4 s.o.c.s.	11 ptie	
5 s.o.c.s.	11B ptie	
5 s.o.c.s.	12 ptie	
6 s.o.c.s.	11A ptie	
6 s.o.c.s.	11B ptie	
6 s.o.c.s.	12 ptie	
	373 ptie	
	374 ptie	
	375 ptie	
	375 ptie	
	397 ptie	
	398 ptie	
	398 ptie	
	398 ptie	
	399 ptie	

RANG	LOT	PROPRIÉTAIRE
	400-2 ptie	
	401-5 ptie	
	402-4 ptie	
	419 ptie	
	420 ptie	
	420 ptie	
	421 ptie	
	422 ptie	
	459 ptie	
	460 ptie	
	460 ptie	
	467 ptie	
	468 ptie	
	477 ptie	
	478 ptie	
	516-1 ptie	
	517 ptie	
	517 ptie	
	518 ptie	
	518 ptie	
	518 ptie	

---

---

RANG	LOT	PROPRIÉTAIRE
	519 ptie	IC.
	519 ptie	
	519 ptie	
	520 ptie	
	521 ptie	
	521 ptie	
	522 ptie	
	522 ptie	
	2103 ptie	
	2106 ptie	
	2108 ptie	

---

---

### 3.3 TABLEAU DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LA DEMANDE

PROPRIÉTAIRE	CADASTRE RANG LOT	SUPERFICIE (en m <sup>2</sup> )
	Paroisse de Saint-Alphonse 375 ptie	1 545
	Paroisse de Saint-Alphonse 477 ptie 478 ptie	64 133 54 647 <b>Total : 118 780</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 374 ptie	97 156
	Paroisse de Chicoutimi 3 s.o.c.s. 11B ptie	307
	Paroisse de Chicoutimi 3 s.o.c.s. 11A ptie	64 675
	Paroisse de Saint-Alphonse 468 ptie 468 ptie	43 036 17 986 <b>Total : 61 022</b>
	Paroisse de Chicoutimi 6 s.o.c.s. 11A ptie 11B ptie 12 ptie	3 651 39 748 44 034 <b>Total : 87 433</b>

PROPRIÉTAIRE	CADASTRE RANG LOT	SUPERFICIE (en m <sup>2</sup> )
	Paroisse de Saint-Alphonse 519 ptie	5 736
	Paroisse de Saint-Alphonse 398 ptie 400-2 ptie	16 200 2 607 <b>Total : 18 807</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 401-5 ptie 402-4 ptie	2 201 1 653 <b>Total : 3 854</b>
	Paroisse de Chicoutimi rang 5 s.o.c.s. 11B ptie 11B ptie 12B ptie	6 527 307 105 647 <b>Total : 112 481</b>
	Paroisse de Chicoutimi 4 s.o.c.s. 11 ptie	109 345
	Paroisse de Saint-Alphonse 517 ptie	4 757

PROPRIÉTAIRE	CADASTRE RANG LOT	SUPERFICIE (en m <sup>2</sup> )
	Paroisse de Saint-Alphonse 420 ptie 420 ptie 420 ptie	30 818 4 328 21 158 <b>Total : 56 304</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 421 ptie	65 820
	Paroisse de Saint-Alphonse 521 ptie 521 ptie 522 ptie 522 ptie Ville de La Baie 2103 ptie 2106 ptie 2106 ptie	5 045 31 161 6 458 6 514 4 526 630 818 <b>Total : 55 152</b>
	Ville de La Baie 2108 ptie	3 768
	Paroisse de Saint-Alphonse 518 ptie 518 ptie	2 120 9 695 <b>Total : 11 815</b>
	Paroisse de St-Alphonse 519 ptie 519 ptie 519 ptie 520 ptie 520 ptie 520 ptie 520 ptie	32 216 2 566 18 979 25 859 28 394 12 167 351 <b>Total : 120 532</b>

PROPRIÉTAIRE	CADASTRE RANG LOT	SUPERFICIE (en m <sup>2</sup> )
	Paroisse de Saint-Alphonse 518 ptie 518 ptie	1 122 226 <b>Total : 1 348</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 459 ptie 460 ptie	2 318 41 286 <b>Total : 43 604</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 398 ptie 399 ptie	4 402 2 201 <b>Total : 6 603</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 467 ptie	32 889
	Paroisse de Saint-Alphonse 419 ptie	18 649
	Paroisse de Saint-Alphonse 375 ptie	982
	Paroisse de St-Alphonse 522 ptie	3 397

PROPRIÉTAIRE	CADASTRE RANG LOT	SUPERFICIE (en m <sup>2</sup> )
	Paroisse de Saint-Alphonse 398 ptie 398 ptie 422 ptie	10 339 28 574 57 730 <b>Total : 96 643</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 516-1 ptie 517 ptie 518 ptie 518 ptie 519 ptie	7 730 26 385 13 826 11 180 14 080 <b>Total : 73 201</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 373 ptie 397 ptie 397 ptie	1 089 10 664 28 636 <b>Total : 40 389</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 420 ptie 460 ptie	3 548 3 386 <b>Total : 6 934</b>
	Paroisse de Saint-Alphonse 521 ptie	89 410
	Paroisse de Chicoutimi 3 s.o.c.s. 10A ptie 10B ptie	12 46 948 <b>Total : 46 960</b>

**La superficie totale faisant l'objet de la demande  
est de 1 460 298 m<sup>2</sup> soit 146 ha**

#### 4. DESCRIPTION DU PROJET

Afin que vous puissiez analyser la présente demande, les documents suivants de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) accompagnent notre rapport.

- ⇒ Rapport principal, avril 2001
- ⇒ Annexes au Rapport principal, avril 2001
- ⇒ Addenda, novembre 2001

De plus, vous trouverez en annexe, les feuillets 1 et 2 de 2 de la carte minute 301 du soussigné montrant le tracé de la variante A-4 proposé ainsi que les lots touchés. Vous trouverez également la carte 19 montrant l'utilisation agricole du territoire.

**NOTE**

POUR FACILITER LA CONSULTATION DES DOCUMENTS SUSMENTIONNÉS, NOUS VOUS INDIQUONS, SUR LE TABLEAU DE LA PAGE SUIVANTE, LES RÉFÉRENCES AUX VOLETS PERTINENTS À NOTRE DOSSIER

THÈMES	RAPPORT PRINCIPAL		ANNEXES AU RAPPORT PRINCIPAL		ADDENDA	
	Section	Page	Annexe	Carte	Page	Carte
HISTORIQUE ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET	1	3	12	1	1	
DESCRIPTION DE LA VÉGÉTATION	2.3.1	48	12	13		
UTILISATION DU SOL (INCLUANT ESPACES AGRICOLES ET ZONES BOISÉES)	2.4.2	58	12	15 et 16		
CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	2.4.4	76	12	17		
COMPOSANTE AGRICOLE	2.4.6	102	5 12	18 et 19		19
COMPOSANTE SYLVICOLE	2.4.7	109	6 12	20		
DESCRIPTION ET ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES C, A-4 ET B-1	3	131		22 et 23		
DESCRIPTION ET ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES C, A-4, B-1 ET A-3 (VARIANTE A-3 AJOUTÉE SUITE À UNE DEMANDE DU MENV)					11	36
TABLEAU COMPARATIF RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES 4 VARIANTES					12	
TABLEAU COMPARATIF RÉSUMÉ DES 4 VARIANTES COMPOSANTE AGRICOLE					18 et 19	
VARIANTE DE TRACÉS EN ZONE AGRICOLE DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DU PLATEAU					22	37
VARIANTE DE TRACÉ EN ZONE AGRICOLE DANS LE SECTEUR DU RACCORDEMENT À LA BAIE					24	38, 39A, 39B, 40
CHOIX DE LA VARIANTE A-4	3.2.4	159				
IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VARIANTE A-4 POUR LA COMPOSANTE AGRICOLE	4.2.2.5	199				
IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VARIANTE A-4 POUR LA COMPOSANTE SYLVICOLE	4.2.2.6	207				
TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPACTS ET DES MESURES D'ATTÉNUATION COMPOSANTE AGRICOLE COMPOSANTE SYLVICOLE			10, p. 23 10, p. 31			
CONSULTATION			8			
RÉSOLUTIONS VILLE DE LA BAIE VILLE DE CHICOUTIMI VILLE DE LATERRIÈRE MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY			2			
AVIS BASE DES FORCES CANADIENNES DE BAGOTVILLE SYNDICATS DE BASE DE L'UPA			3			

## 5. COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le ministère des Transports a démontré, dans son étude d'impact, qu'il était impossible d'atteindre les objectifs du projet par le réaménagement de la route 170 actuelle (Variante C).

La poursuite de l'amélioration du lien routier entre Chicoutimi, Laterrière et La Baie a pour but de doter la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un lien routier qui permettra :

- ⇒ d'augmenter la capacité, la fluidité et la sécurité de la circulation pour répondre aux besoins à court, à moyen et à long terme;
- ⇒ de réaliser le projet dans le respect de l'environnement des milieux humain et biophysique;
- ⇒ de relier les pôles d'activités et de desservir adéquatement la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- ⇒ d'assurer une croissance efficace de la structure industrielle existante dans le corridor Alma–La-Baie;
- ⇒ de garantir une desserte favorable à la promotion des activités économiques de la région.

Bien que la variante A-4 soit plus dispendieuse de 13 M\$ que la variante C (62,9 M\$ par rapport à 49,1 M\$), le MTQ soutient le choix de la variante A-4 pour répondre aux objectifs susmentionnés.

Afin d'optimiser le projet, les efforts du MTQ pour faciliter l'intégration de cette infrastructure dans le milieu agricole ne se sont pas arrêtés après le dépôt des documents de l'étude d'impact sur l'environnement.

En effet, une rencontre s'est tenue avec les représentants de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de ses Syndicats de base et avec les représentants du MTQ le 9 octobre 2001.

Au cours de cette rencontre les représentants des Syndicats de base ont rappelé que leur choix de tracé était celui de l'élargissement de la route 170 actuelle à 4 voies divisées. Toutefois ces derniers ont admis que le MTQ avait fourni des efforts remarquables jusqu'à maintenant et ils ont précisé que la variante A-4 était le meilleur tracé pour une autoroute.

La grande préoccupation de l'UPA au regard du tracé A-4 est que la bande de terrain située entre l'autoroute projetée et la route 170 actuelle devienne une zone commerciale et industrielle. Ils souhaiteraient avoir des garanties à l'effet que l'usage agricole de cette zone sera protégé et qu'il n'y aura aucun développement le long de la route 170.

Au cours de la réunion d'octobre 2001, une rencontre avec le ministre des Transports, M. Guy Chevrette a été proposée. Celle-ci s'est tenue avec les représentants de l'UPA à Québec le 4 décembre 2001. Il s'en est suivi deux lettres d'intention dont vous trouverez les copies jointes au rapport.

De plus, le MTQ a proposé d'entreprendre des démarches auprès des autorités de Ville de Saguenay afin d'obtenir un avis sur la problématique de la bande de terrain localisée entre la variante d'autoroute A-4 et la route 170 actuelle.

Le MTQ a donné suite à cette proposition et a rencontré les autorités de Ville de Saguenay le 30 janvier 2002 pour demander des actions positives pouvant assurer la pérennité de la vocation agricole de ladite bande de terrain.

La résultante de cette démarche est une résolution de Ville de Saguenay qui confirme que les affectations négociées avec l'UPA dans le cadre du 2<sup>e</sup> projet de schéma d'aménagement seront incluses au prochain schéma d'aménagement de Ville de Saguenay. Une copie de cette résolution est jointe au rapport.

Il faut donc ici comprendre que la bande de terrain en cause conservera une vocation agricole.

## 6. CONCLUSION

Pour réaliser son projet de lien rapide entre Chicoutimi et La Baie, le MTQ a démontré qu'il devait sortir du corridor actuel de la route 170.

Il est impossible de construire l'infrastructure routière en dehors de la zone agricole qui s'étend sur la totalité de la zone d'étude.

Le MTQ a conçu un tracé en cherchant le plus possible les zones de faible potentiel agricole, ce qui a permis de réduire la superficie des terres en culture affectées par le projet du tracé A-4 à 7,3 hectares en comparaison de 8,8 hectares pour le tracé C de la route 170 actuelle.

De plus, les éléments qui suivent appuient le choix de la variante A-4 :

- ⇒ il y aura 50 % moins de circulation sur la route 170 actuelle à l'ouverture du projet, ce qui améliorera la sécurité pour les agriculteurs qui empruntent cette route avec leur machinerie;
- ⇒ comme il s'agit d'un projet de type autoroute, les accès seront interdits par des servitudes de non-accès, ce qui diminuera la pression de développement commercial ou industriel par rapport à l'aménagement d'un 4 voies divisées avec accès dans le corridor actuel;
- ⇒ l'orientation des chemins de rangs évite l'enclavement de résidus de lots en raison de la construction de ponts d'étagement au-dessus ou en dessous des chemins traversés;
- ⇒ en grande partie, le tracé suit en parallèle l'orientation des lignes de lots et évite ainsi le morcellement de résidus enclavés;
- ⇒ la sous-variante choisie au chemin du Plateau permet d'éviter au maximum les meilleures terres au nord;
- ⇒ la sous-variante choisie dans le haut de la côte à Jovi permet d'éviter au maximum les exploitations agricoles au nord de la route 170;
- ⇒ des chemins d'accès agricoles seront aménagés dans le secteur du chemin de la Savane ainsi que dans le secteur de l'échangeur de la côte à Jovi;

- ⇒ des compensations financières seront accordées aux agriculteurs qui subiront des impacts relatifs au temps de transport;
- ⇒ tout le drainage affecté par le projet routier sera réaménagé au cours des travaux.

En terminant, nous rappelons la confirmation de Ville de Saguenay de reporter à son schéma d'aménagement les affectations agricoles négociées avec l'UPA.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que notre demande est justifiée et nous croyons que la Commission de protection du territoire agricole pourra y donner une suite favorable.



Donald Martel, a.g.  
chargé de projets Environnement  
Service des inventaires et du Plan

Jonquière, le 22 avril 2002.

Le ministre délégué aux Transports  
et à la Politique maritime  
Ministre responsable de la région  
du Centre-du-Québec

Québec, le 10 avril 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Cher collègue,

Le ministère des Transports a déposé auprès du ministère de l'Environnement le rapport concernant le nouveau tracé de l'autoroute 70 entre Chicoutimi et La Baie. Compte tenu qu'il se situe principalement en zones agricole et boisée, ce tracé constitue une préoccupation pour l'Union des producteurs agricoles (l'UPA).

Lors d'une rencontre avec M. Guy Chevrette, alors ministre des Transports, un rappel fut fait aux représentants de l'UPA leur mentionnant que ce tracé avait été élaboré avec un souci constant de minimiser les impacts sur les milieux humain, agricole et biophysique environnants.

Je sollicite votre collaboration afin que votre Ministère puisse à l'intérieur de la démarche en cours maintenir cette préoccupation de conserver la fonction agricole de la bande de terrain situé entre la route 170 et le tracé projeté de l'autoroute 70.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



JACQUES BARIL

700, boul. René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone: (418) 643-6980  
Télécopieur: (418) 643-7606

800, place Victoria, 42<sup>e</sup> étage, bureau 42.02  
Case postale 376  
Montréal (Québec) H4Z 1J2  
Téléphone: (514) 873-3444  
Télécopieur: (514) 873-7886

Le ministre délégué aux Transports  
et à la Politique maritime  
Ministre responsable de la région  
du Centre-du-Québec

Québec, le 10 avril 2002

Monsieur Laurent Pellerin  
Président  
Union des producteurs agricoles  
555, boulevard Rolland-Therrien  
Longueuil (Québec)  
J4H 3Y9

Monsieur le Président,

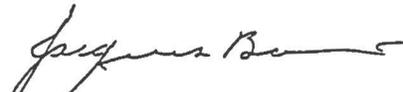
Le ministère des Transports a déposé auprès du ministère de l'Environnement le rapport concernant le nouveau tracé de l'autoroute 70 entre Chicoutimi et La Baie. Compte tenu qu'il se situe principalement en zones agricole et boisée, ce tracé constitue une préoccupation pour l'Union des producteurs agricoles (l'UPA).

Comme il vous l'a été mentionné lors d'une rencontre avec M. Guy Chevrette, alors ministre des Transports, ce tracé avait été élaboré avec un souci constant de minimiser les impacts sur les milieux humain, agricole et biophysique environnants.

En outre, j'ai demandé la collaboration de mon collègue du ministère de l'Environnement, M. André Boisclair, afin qu'il mette en place les mesures appropriées de protection afin de conserver la fonction agricole de la bande de terrain situé entre la route 170 et le tracé projeté de l'autoroute 70.

Je vous invite enfin à nous faire connaître, le cas échéant, votre accord avec le tracé d'autoroute retenu par le ministère des Transports.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
JACQUES BARIL

700, boul. René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone: (418) 643-6980  
Télécopieur: (418) 643-7606

800, place Victoria, 42<sup>e</sup> étage, bureau 42.02  
Case postale 376  
Montréal (Québec) H4Z 1J2  
Téléphone: (514) 873-3444  
Télécopieur: (514) 873-7886

EXTRAIT du procès-verbal de la quatrième (4)  
séance ordinaire de Ville de Saguenay tenue dans la  
salle des délibérations du conseil, le lundi 4 mars  
2002 - Un quorum présent.

QUE Ville de Saguenay accepte le tracé A-4 retenu par le ministère des Transports du Québec pour le projet d'autoroute Alma-La Baie, entre Chicoutimi et La Baie et confirme que les affectations négociées avec l'UPA dans le cadre du 2<sup>e</sup> projet de schéma d'aménagement seront incluses au prochain schéma d'aménagement de Ville de Saguenay, tel que montré au plan d'affectation du 2<sup>e</sup> projet;

QUE le Service du génie, urbanisme et aménagement du territoire, soit mandaté pour préparer le document qui sera déposé lors des audiences publiques et qui intégrera les éléments les plus importants du rapport;

ET QUE M. Jean-Marie Beaulieu soit nommé pour représenter Ville de Saguenay et assister aux audiences publiques, afin d'y déposer et présenter le document donnant la position et l'argumentation de Ville de Saguenay.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil de Ville de Saguenay à la séance ordinaire du 2 avril 2002.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2002.

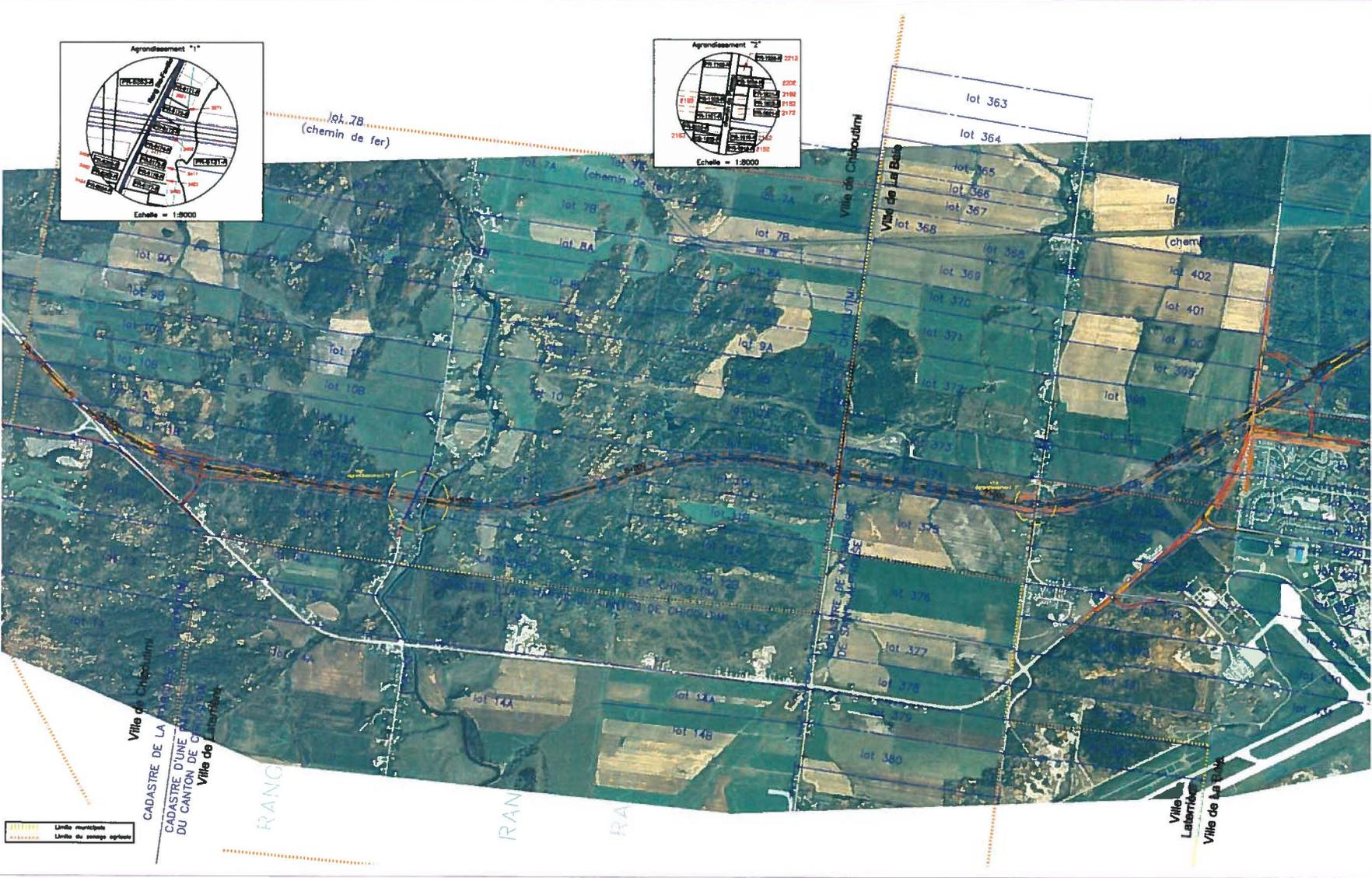
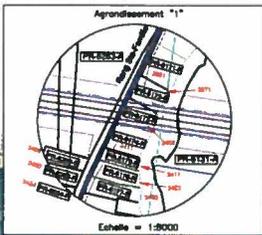
Le greffier



PIERRE BRASSARD

PB/av

	VOIR	VU	COPIE
DIRECTEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INVENTAIRES PLAN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LIAISONS PARTENAIRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PROJETS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SUPPORT GESTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27 MAR. 2002			
M T Q JONQUIÈRE			
STAR	CHICOUTIMI	ALMA	ROBERVAL CHIBOUG.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Direction générale de Québec et de l'Est  
 Direction territoriale Caplanby  
 Est-Sud-Ouest - 78 Baugervou  
 Service des Projets

Route	Tronçon	Section
Projet entreprenant		Lot/Parcelle
Municipalité		Date
Chicoutimi	Lot 363	14-05-00
Chicoutimi	Lot 364	14-05-00
Chicoutimi	Lot 365	14-05-00
Chicoutimi	Lot 366	14-05-00
Chicoutimi	Lot 367	14-05-00
Chicoutimi	Lot 368	14-05-00
Chicoutimi	Lot 369	14-05-00
Chicoutimi	Lot 370	14-05-00
Chicoutimi	Lot 371	14-05-00
Chicoutimi	Lot 372	14-05-00
Chicoutimi	Lot 373	14-05-00
Chicoutimi	Lot 374	14-05-00
Chicoutimi	Lot 375	14-05-00
Chicoutimi	Lot 376	14-05-00
Chicoutimi	Lot 377	14-05-00
Chicoutimi	Lot 378	14-05-00
Chicoutimi	Lot 379	14-05-00
Chicoutimi	Lot 380	14-05-00
Chicoutimi	Lot 381	14-05-00
Chicoutimi	Lot 382	14-05-00
Chicoutimi	Lot 383	14-05-00
Chicoutimi	Lot 384	14-05-00
Chicoutimi	Lot 385	14-05-00
Chicoutimi	Lot 386	14-05-00
Chicoutimi	Lot 387	14-05-00
Chicoutimi	Lot 388	14-05-00
Chicoutimi	Lot 389	14-05-00
Chicoutimi	Lot 390	14-05-00
Chicoutimi	Lot 391	14-05-00
Chicoutimi	Lot 392	14-05-00
Chicoutimi	Lot 393	14-05-00
Chicoutimi	Lot 394	14-05-00
Chicoutimi	Lot 395	14-05-00
Chicoutimi	Lot 396	14-05-00
Chicoutimi	Lot 397	14-05-00
Chicoutimi	Lot 398	14-05-00
Chicoutimi	Lot 399	14-05-00
Chicoutimi	Lot 400	14-05-00
Chicoutimi	Lot 401	14-05-00
Chicoutimi	Lot 402	14-05-00
Chicoutimi	Lot 403	14-05-00
Chicoutimi	Lot 404	14-05-00
Chicoutimi	Lot 405	14-05-00
Chicoutimi	Lot 406	14-05-00
Chicoutimi	Lot 407	14-05-00
Chicoutimi	Lot 408	14-05-00
Chicoutimi	Lot 409	14-05-00
Chicoutimi	Lot 410	14-05-00
Chicoutimi	Lot 411	14-05-00
Chicoutimi	Lot 412	14-05-00
Chicoutimi	Lot 413	14-05-00
Chicoutimi	Lot 414	14-05-00
Chicoutimi	Lot 415	14-05-00
Chicoutimi	Lot 416	14-05-00
Chicoutimi	Lot 417	14-05-00
Chicoutimi	Lot 418	14-05-00
Chicoutimi	Lot 419	14-05-00
Chicoutimi	Lot 420	14-05-00
Chicoutimi	Lot 421	14-05-00
Chicoutimi	Lot 422	14-05-00
Chicoutimi	Lot 423	14-05-00
Chicoutimi	Lot 424	14-05-00
Chicoutimi	Lot 425	14-05-00
Chicoutimi	Lot 426	14-05-00
Chicoutimi	Lot 427	14-05-00
Chicoutimi	Lot 428	14-05-00
Chicoutimi	Lot 429	14-05-00
Chicoutimi	Lot 430	14-05-00
Chicoutimi	Lot 431	14-05-00
Chicoutimi	Lot 432	14-05-00
Chicoutimi	Lot 433	14-05-00
Chicoutimi	Lot 434	14-05-00
Chicoutimi	Lot 435	14-05-00
Chicoutimi	Lot 436	14-05-00
Chicoutimi	Lot 437	14-05-00
Chicoutimi	Lot 438	14-05-00
Chicoutimi	Lot 439	14-05-00
Chicoutimi	Lot 440	14-05-00
Chicoutimi	Lot 441	14-05-00
Chicoutimi	Lot 442	14-05-00
Chicoutimi	Lot 443	14-05-00
Chicoutimi	Lot 444	14-05-00
Chicoutimi	Lot 445	14-05-00
Chicoutimi	Lot 446	14-05-00
Chicoutimi	Lot 447	14-05-00
Chicoutimi	Lot 448	14-05-00
Chicoutimi	Lot 449	14-05-00
Chicoutimi	Lot 450	14-05-00
Chicoutimi	Lot 451	14-05-00
Chicoutimi	Lot 452	14-05-00
Chicoutimi	Lot 453	14-05-00
Chicoutimi	Lot 454	14-05-00
Chicoutimi	Lot 455	14-05-00
Chicoutimi	Lot 456	14-05-00
Chicoutimi	Lot 457	14-05-00
Chicoutimi	Lot 458	14-05-00
Chicoutimi	Lot 459	14-05-00
Chicoutimi	Lot 460	14-05-00
Chicoutimi	Lot 461	14-05-00
Chicoutimi	Lot 462	14-05-00
Chicoutimi	Lot 463	14-05-00
Chicoutimi	Lot 464	14-05-00
Chicoutimi	Lot 465	14-05-00
Chicoutimi	Lot 466	14-05-00
Chicoutimi	Lot 467	14-05-00
Chicoutimi	Lot 468	14-05-00
Chicoutimi	Lot 469	14-05-00
Chicoutimi	Lot 470	14-05-00
Chicoutimi	Lot 471	14-05-00
Chicoutimi	Lot 472	14-05-00
Chicoutimi	Lot 473	14-05-00
Chicoutimi	Lot 474	14-05-00
Chicoutimi	Lot 475	14-05-00
Chicoutimi	Lot 476	14-05-00
Chicoutimi	Lot 477	14-05-00
Chicoutimi	Lot 478	14-05-00
Chicoutimi	Lot 479	14-05-00
Chicoutimi	Lot 480	14-05-00
Chicoutimi	Lot 481	14-05-00
Chicoutimi	Lot 482	14-05-00
Chicoutimi	Lot 483	14-05-00
Chicoutimi	Lot 484	14-05-00
Chicoutimi	Lot 485	14-05-00
Chicoutimi	Lot 486	14-05-00
Chicoutimi	Lot 487	14-05-00
Chicoutimi	Lot 488	14-05-00
Chicoutimi	Lot 489	14-05-00
Chicoutimi	Lot 490	14-05-00
Chicoutimi	Lot 491	14-05-00
Chicoutimi	Lot 492	14-05-00
Chicoutimi	Lot 493	14-05-00
Chicoutimi	Lot 494	14-05-00
Chicoutimi	Lot 495	14-05-00
Chicoutimi	Lot 496	14-05-00
Chicoutimi	Lot 497	14-05-00
Chicoutimi	Lot 498	14-05-00
Chicoutimi	Lot 499	14-05-00
Chicoutimi	Lot 500	14-05-00

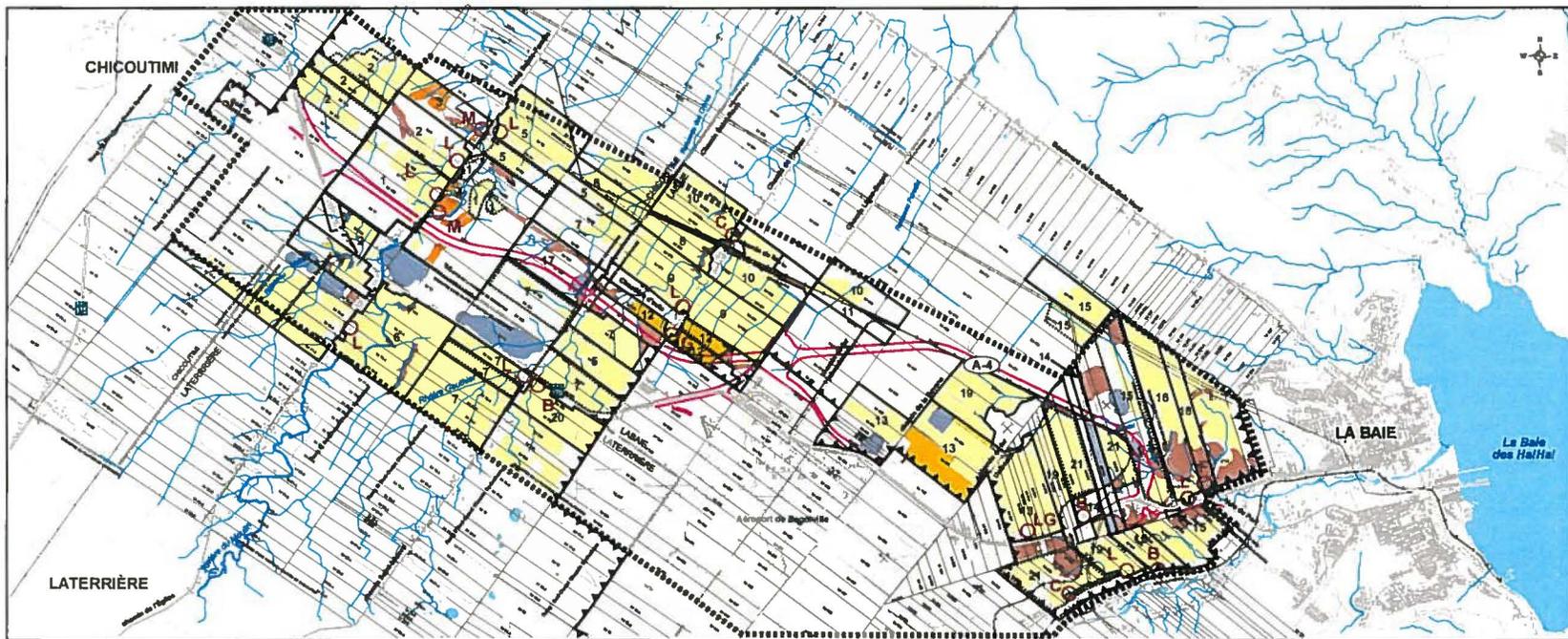
PLAN D'EMPREISE

PROJET  
LIAISON  
ROUTIÈRE  
  
Chicoutimi  
Latterrière  
La Baie  
  
Variante A-4

Date	Municipalités concernées	Projet
2010-08-02	Chicoutimi, La Baie	1730

projet de loi  
Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
  
horizontale 1:20000  
Photogrammes aériens M727021 30 à 41  
Échelle = 1:50000 (Date = 8 novembre 1987)  
Municipalité de projet  
20-2011-1702  
20-2011-1706  
Date de mise à jour  
11-1-2012  
Nombre de pages  
1  
Plan: 20-2011-1702-001-001-001





**AMÉLIORATION DE LA LIASON ROUTIÈRE CHICOUTIMI-LATERRIÈRE-LA BAIE**  
**ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Carte 19**

**Utilisation agricole du territoire**

**TYPE D'EXPLOITATION AGRICOLE**

- L** Bovin laitière
- B** Bovin de boucherie
- C** Céréales
- F** Fourrage
- G** Gazon
- M** Culture maraîchère et petits fruits
- LG** Combinaison bovin laitière et gazon

**UTILISATION AGRICOLE**

- Grandes cultures et pâturage
- Gazon
- Culture maraîchère et petits fruits
- Friche
- Plantation
- Boisée
- Autres usages

**LIMITE DE TENURE**

- Limite de lot possédés
- Limite de lot loués
- 1 Numéro de l'entreprise agricole
- Bâtiment appartenant à l'entreprise
- Limite de la zone agricole permanente
- Zone d'étude
- Limite de municipalités
- Tracé retenu

Québec  
 Décembre 2000  
 échelle 1 : 20 000  
 Données géographiques de base (MNR) 1998